

CSAFAM

UNSPAFAM

Confédération des Syndicats d'Assistants
Familiaux et d'Assistants Maternels

Siège Social - 9 chemin du patrouillard - 60530 - FRESNOY EN THELLE - TEL : 06.28.18.21.89
www.csafam.fr - mail : csafam@sfr.fr

Adhésion valable pour l'année civile en cours - Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Secrétaire confédérale : DIORE Nathalie - 06.28.18.21.89 - csafam@sfr.fr

Catégorie Professionnelle :

- Assistant Familial
- Assistant Maternel employé par Employeur particulier (parents) Crèche familiale
- Garde d'enfant à domicile

Assistants maternels et Familiaux merci de joindre la photocopie de votre attestation d'agrément

Parrainage : chaque adhérent parrainant 3 nouveaux collègues se verra offrir un contrat de travail

Nom du parrain (marraine) :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP _____ Ville : _____

Téléphone _____

Mail (indispensable pour recevoir vos accès à la zone adhérent du site internet) :

_____ @ _____ (écrire lisiblement)

Adhésion avec protection juridique incluse : 54.00€

Bénéfice de la caisse de solidarité offert à tout adhérent (conditions au verso)

Règlement à adresser à l'ordre de la CSAFAM :

(votre chèque ne sera encaissé qu'en janvier 2019)

10 Rue du Lt Le Coz - 94550 Chevilly-Larue

Vous pouvez faire 2 chèques si vous le souhaitez

Prix des contrats de travail assistants maternels :

- pour les adhérents : 12€ l'unité
 10€ l'unité à partir de 3
- pour les non adhérents : 17€ l'unité

POUR TOUTE ADHESION VOUS BENEFICIEZ D'UN CONTRAT DE TRAVAIL AUTOCOPIANT, D'UN MÉMENTO PRATIQUE, D'UN PLANNING ET D'UNE PROTECTION JURIDIQUE

LA CSAFAM

Un syndicat élu représentatif, près de vous

DEFENDRE REPRESENTER INFORMER AVANCER ENSEMBLE

Se syndiquer est devenu indispensable, Y COMPRIS POUR NOUS

C'est connaître et faire reconnaître ses droits, apporter son soutien à son syndicat afin qu'il ait toutes les possibilités de défendre au mieux la profession, qu'il vous représente devant les instances (ministères, administrations...)

AGIR PLUTÔT QUE SUBIR

Adhérez avant que le litige ne survienne afin de bénéficier d'une
Protection Juridique Professionnelle.

Pour être sûr de faire partie de CSAFAM dès le 1^{er} janvier 2019 et de bénéficier de votre Protection Juridique Professionnelle sans interruption :

Renvoyez-nous votre bulletin adhésion 2019 dès maintenant

Le chèque ne sera encaissé qu'en janvier et vous avez la possibilité de payer en 2 fois

N'oubliez pas :

- ***Que toute adhésion donne droit à un Contrat de Travail, à un planning d'accueil (dans la limite des disponibilités) et un mémento pratique pour les assistants maternels employés par des particuliers***
- ***Que le montant de votre adhésion est déductible à 66% de vos impôts.
Et si vous ne payez pas d'impôts, vous avez droit à un crédit d'impôt***
- ***Que tout adhérent à la CSAFAM dont le litige est né après l'adhésion bénéficie de l'aide financière apportée par la Caisse de solidarité en cas de condamnation aux dépens et/ou à verser des dommages et intérêts suite à une procédure initiée par la CSAFAM devant le tribunal des prud'hommes (règlement intérieur à consulter sur le site)***

Nous, nous savons de quoi nous parlons. Nous sommes au cœur de vos problèmes car nous, nous exerçons votre métier.

Nous comptons sur vous, comme vous pouvez compter sur la CSAFAM tout au long de l'année.

La secrétaire confédérale